

DOSSIER DE CANDIDATURE 2021



Accueil de la 6^{ème} à la 3^{ème}

64 bis rue des Gantois BP 45 – 59562 LA MADELEINE Cedex
Téléphone : 03.20.55.50.22 – Télécopie : 03.20.51.20.15

Courrier électronique
ce.0593658f@ac-lille.fr

Site internet
<https://yvonne-abbas-la-madeleine.enthdf.fr/>

Introduction

Vous trouverez dans ce dossier l'ensemble des éléments permettant d'inscrire votre enfant dans cette structure qui accueille des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} d'un niveau sportif régional à national et où les élèves bénéficient d'un emploi du temps aménagé leur permettant de pratiquer le judo chaque jour de 16 h à 17 h 30 et de mener une scolarité cherchant à concilier une pratique sportive intensive et une excellence scolaire.

Pour de plus amples informations n'hésitez pas à contacter le collège Yvonne Abbas ou directement la personne responsable.

Présentation de la section – Objectifs et fonctionnement

1) Objectifs de la section :

L'objectif principal de la section est d'allier une scolarité visant l'excellence et une pratique du judo préparatoire au haut-niveau pour tous les élèves intégrant la structure.

- Objectifs scolaires

Pour tout élève faisant partie de la section, un ensemble de choses sont mises en place afin de favoriser sa réussite scolaire. Nous entendons par réussite scolaire le fait que non seulement l'élève obtienne des notes satisfaisantes, mais également qu'il puisse trouver son orientation professionnelle. Pour cela, son emploi du temps sera organisé de manière à ce qu'il puisse bénéficier des mêmes cours que ses camarades ordinaires ; en plus des heures d'entraînement. En cas de résultats insuffisants, un élève pourra se voir obligé de réduire le nombre d'heures d'entraînement de judo pour se rendre au dispositif « devoirs faits » afin de consolider certains apprentissages.

- Objectifs sportifs

Ils sont multiples, et ne doivent pas primer sur les objectifs scolaires. Tout d'abord, l'objectif de la section est d'offrir une formation de judo complémentaire à celle offerte par les clubs. Cette formation se traduit premièrement par un développement et un approfondissement du répertoire technique de tous les élèves. Cette formation se traduit également par une préparation physique et technico-tactique aux différents championnats (FFJDA et UNSS).

A cette formation principale s'ajoute une formation complémentaire liée à tout ce qui entoure le judo (arbitrage, katas, gestion de la santé, blessures éventuelles...). En effet, à différents moments dans l'année, interviennent des arbitres, des formateurs régionaux, mais aussi des kinésithérapeutes qui font part aux élèves des différentes connaissances à intégrer pour un compétiteur.

Enfin, et de manière plus générale, la section sportive judo du collège Yvonne Abbas a pour vocation de préparer la vie sportive de l'élève après sa scolarité au collège, et cela quels que soient les choix effectués (entrée en Pôle Espoir, ou autre orientation...).

- Objectifs éducatifs

La section sportive scolaire est une structure faisant entièrement partie du collège, donc du Ministère de l'Éducation Nationale et à ce titre ses objectifs éducatifs concernent l'instruction, l'éducation et la formation de l'élève. Le professeur responsable de la section est un professeur certifié d'EPS ; également qualifié dans l'activité judo (3^{ème} dan, brevet d'état).

Un autre objectif important concerne la vie du groupe. En effet, l'esprit de groupe au sein de la section est omniprésent, développer les notions d'entraide, de solidarité et de respect envers l'autre sont nécessaires au bon déroulement d'une année scolaire. Il ne faut pas oublier que l'activité judo se déroule selon un code moral que tout judoka digne de ce nom doit respecter. Il est le garant d'une bonne conduite, sur le tatami mais également en dehors, afin que chaque élève véhicule une image positive de son sport.

2) Fonctionnement :

Des dispositifs particuliers sont mis en place pour assurer la réussite scolaire et sportive des élèves de la section sportive :

- Aménagement de l'emploi du temps

Il ne garantit pas un emploi du temps allégé. Un élève de la section bénéficie du même nombre d'heures d'enseignement que les autres élèves. Cet aménagement permet simplement aux élèves de la section de pouvoir pratiquer en plus le judo dans le cadre des cours dispensés par le professeur de la section. Dès lors qu'un élève est dispensé de manière totale, des cours de soutien, de l'aide aux devoirs peuvent être mis en place, cela signifie donc qu'il peut y avoir une adaptation des cours de judo en cas d'inaptitude partielle (au même titre que l'EPS).

- Soutien scolaire

Il est possible que l'élève, durant sa scolarité au collège, rencontre des difficultés. C'est pour cette raison, que des heures de soutien peuvent être dispensées par les professeurs de mathématiques, de français par exemple.

- Collation

Les élèves bénéficient au moment de la récréation d'un supplément alimentaire offert par le collège (fruits, boissons, gâteaux sucrés...) prévu par l'équipe de restauration.

- Suivi médical

Les nouveaux élèves, entrant en section sportive judo, doivent obligatoirement subir un examen médical (à la charge financière des parents) dont le bilan est à fournir au collège au courant du mois de juin. Il doit être effectué, auprès d'un médecin titulaire d'une qualification spécifique en matière de médecine du sport, choisi par la famille. Pour faciliter cette démarche, et dans l'attente d'une liste officielle, il conviendra de se référer, d'une part aux annuaires publics existants, et d'autre part aux Centres Médico-Sportifs (CMS).

Nous attirons votre attention, sur le fait que la réalisation d'un ECG de repos nécessite un matériel spécifique dont ne dispose pas nécessairement tout médecin dans son cabinet. En cas de difficulté, cet examen spécifique pourra être réalisé dans un deuxième temps, notamment au sein d'un CMS. La fiche médicale annexée au dossier définit un protocole qui pourra être utilement complété par un test d'effort (Ruffier-Dickson).

Le retour du certificat médical de non-contre-indication, et de la fiche médicale destinée au médecin de l'établissement, est indispensable au bon fonctionnement de l'ensemble. En cas d'absence du médecin, les parents ont la possibilité d'adresser la fiche médicale à l'infirmière de l'établissement.

A cela s'ajoute un examen médical supplémentaire et qui concerne l'ensemble des élèves de la section (effectué au cours du 2^{ème} trimestre). Ainsi, en collaboration avec l'infirmière du collège, les élèves faisant partie de la section bénéficient d'un suivi médical complet et sérieux, permettant de ne pas mettre en danger la santé de l'élève, ni sa scolarité (fatigue, blessure...).

- Participation aux compétitions

Dans le cadre de la section, les élèves participent à différents tournois (régionaux, interrégionaux, nationaux labellisés...) ainsi qu'aux championnats scolaires (Union Nationale du Sport Scolaire). Cette participation est obligatoire pour les élèves membres de la section.

- Cours de judo

Ils sont assurés par Rémi BUTEL, professeur certifié d'EPS, Brevet d'Etat de Judo, 3^{ème} dan, formateur à l'école des cadres de la ligue Nord Pas de Calais de judo.

Le volume horaire d'entraînement hebdomadaire est de 8 heures effectives qui englobent tous les aspects (formation technique, physique, arbitrage,...). Les cours se déroulent de 16 h à 17 h 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le tout dans des conditions matérielles exceptionnelles (dojo récemment construit de 500 m²).

- Section sportive et différents partenaires

L'élève membre de la section sportive reste licencié dans son club d'origine. La section sportive est rattachée au collège, elle n'est donc pas en concurrence avec les clubs et ne remplace pas un club, il s'agit d'un travail en partenariat.

La section est financée, en partie par le Conseil Général et gérée administrativement et pédagogiquement par l'Académie de Lille. Elle travaille en collaboration avec la ligue Nord / Pas de Calais de judo, ainsi que les autres instances sportives de la région (comité départemental, direction régionale de la Jeunesse et des Sports...).

Ils sont passés par la section de La Madeleine...

- **Louis MASY :**
 - 3^{ème} aux championnats d'Europe cadets
 - Champion de France cadet 2011
 - 3^{ème} aux championnats de France juniors 2015
- **Rémi CATTEZ :**
 - Champion de France cadet 2013
 - 3^{ème} aux championnats de France juniors 2015
 - participation aux championnats du monde cadets
- **Assia SAÏD ERRHAMANI :**
 - Vice-championne de France cadet 2015
 - 7^{ème} aux championnats d'Europe cadets 2015
 - participation aux championnats du monde cadets

Cela s'est passé à la section de La Madeleine...

*Visite de Haruka TACHIMOTO,
Championne Olympique 2016 à Rio*



*Champion Académique
UNSS 2019*

*6^{ème} au Championnat de France
UNSS 2017*

*7^{ème} au Championnat de France
UNSS 2016*

*Visite de Marc ALEXANDRE
Champion Olympique 1988 à Séoul
8^{ème} dan*



3) Entrée à la section sportive régionale :

- Choix des candidatures

Il est effectué par une Commission Mixte composée d'un représentant de l'équipe pédagogique, du chef d'établissement et de son adjoint.

Ce choix est effectué d'abord au vu des résultats scolaires (notes obtenues et appréciations des professeurs), ensuite seulement sur critères sportifs. Nous rappelons que même si les notes obtenues sont correctes, des appréciations négatives concernant un manque de sérieux ou d'investissement peuvent compromettre une entrée en section. Les questions liées à la motivation, à l'envie de réussir ses études ainsi qu'à la capacité de suivre une scolarité avec sérieux doivent se poser à l'élève ainsi qu'à ses parents.

Après cette première étude des candidatures basée sur le dossier scolaire, l'élève sera convoqué pour des tests spécifiques à l'activité Judo afin d'étudier la candidature du point de vue des critères sportifs. Nous rappelons que tous les élèves de la section judo doivent être licenciés au sein de la FFJDA. Là encore, nous insistons sur le fait que la section sportive régionale de La Madeleine s'inscrit dans la filière d'accession au haut-niveau, ce qui veut donc dire que la formation proposée dans ce type de structures s'adresse à des compétiteurs.

Enfin, un examen médical obligatoire doit être effectué dans les 3 mois précédant la rentrée afin de vérifier si l'état de santé de l'élève est compatible avec une pratique sportive intensive. Ainsi, la candidature d'un élève présentant une contre-indication à la pratique du judo en compétition ne pourra être retenue par la commission. Nous insistons bien sur le fait qu'aucun autre certificat médical en dehors de celui fourni dans le dossier ne peut être pris en compte.

- Maintien de l'élève en Section Sportive

Il dépend du respect ou non des règles stipulées dans le règlement intérieur fourni à l'élève ainsi qu'à sa famille lors des tests Judo, il est important de savoir que des décisions de suspension temporaire, d'exclusion définitive de la section peuvent être prises par le chef d'établissement en cas de fautes graves ou de manquements répétés au règlement intérieur du collège comme celui de la Section Sportive.

***Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter Mr. BUTEL Rémi,
Responsable de la Section Sportive Régionale de Judo au 06.89.80.29.75***

DOSSIER DE CANDIDATURE

Celui-ci doit comporter :

PARTIE SCOLAIRE

- Les photocopies des 3 bulletins de l'année scolaire précédente ainsi que les bulletins des 2 premiers trimestres de l'année en cours.
- La fiche de renseignements comportant l'appréciation du chef d'établissement, du professeur d'EPS et les différents renseignements sur le cursus scolaire de l'élève (**Imprimé n°1**).

PARTIE SPORTIVE

La fiche de renseignements concernant le cursus sportif de l'élève (grades, palmarès...) ainsi que les coordonnées des parents, professeurs et président du club (**Imprimé n°2**).

PARTIE MEDICALE

La fiche de renseignement concernant le profil médical de l'enfant doit être rempli par un médecin spécialiste du sport **ET ACCOMPAGNEE un certificat médical de non contre-indication à la pratique intensive du judo de compétition (Imprimé n°3)**.

!!! IMPORTANT !!!

Si le collège Yvonne ABBAS n'est pas le collège de secteur de votre enfant, **vous devez OBLIGATOIREMENT faire UNE DEMANDE DE DÉROGATION à la carte scolaire.**

3 CAS DE FIGURE POSSIBLES :

- Votre enfant est actuellement en CM2, alors la demande est à retirer auprès du directeur de son école primaire.
- Votre enfant est actuellement dans un collège public, dans ce cas, la demande est à retirer auprès du secrétariat du collège.
- Votre enfant est actuellement dans un collège privé, attention la demande de dérogation est à retirer auprès du secrétariat du collège public de votre secteur.

Imprimé n° 1

Renseignements administratifs et scolaires	
NOM de l'élève : _____	Prénom de l'élève : _____
Date de naissance : ____ / ____ / ____ à _____	
NOM et Prénom du Père : _____	
Adresse : _____	
Tél. : _____	Portable : _____ Mail : _____
Profession : _____	
NOM et Prénom de la Mère : _____	
Adresse : _____	
Tél. : _____	Portable : _____ Mail : _____
Profession : _____	

Etablissement fréquenté actuellement (Nom et Ville) : _____
Classe : _____ LV1 : _____ LV2 : _____

Collège de secteur dont dépend l'élève (Nom et Ville) : _____
--

Appréciation du chef d'établissement faisant apparaître si l'élève est, selon lui, capable de réussir une scolarité au sein d'une section sportive
Signature :

Appréciation du professeur d'EPS faisant apparaître des éléments sur les aptitudes physiques de l'élève (coordination, vitesse, rythme d'apprentissage)
Signature :

**Ne pas oublier de joindre les photocopies des 3 bulletins de l'année précédente
ainsi que les bulletins du 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'année en cours**

Imprimé n° 2

Renseignements sportifs			
Nom et Adresse du club où l'élève est licencié			
Grade de l'élève	Nombre d'années de pratique en judo	Nombre d'entraînements par semaine	Poids / Taille

Coordonnées des différents interlocuteurs			
	NOM Prénom	Adresse	Téléphone + Mail
Professeur(s) du club			
Président du club			

Autorisation des parents et du professeur du club (ou du président)	
<p>J'autorise l'élève _____ à faire acte de candidature à l'entrée en section sportive régionale de judo au collège Yvonne Abbas de La Madeleine, et affirme ainsi avoir pris connaissance du fonctionnement de celle-ci.</p>	
Signature des parents	Signature du professeur du club (ou du président)

3 meilleurs résultats (FFJDA uniquement) obtenus ces 2 dernières années				
Année	Catégorie d'âge	Catégorie de poids	Compétition	Classement

Imprimé n° 3

Nom et Prénom de l'élève : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Catégorie d'âge : _____

Antécédents médicaux et chirurgicaux / Vaccinations	
Morphologie	Taille : Poids :
<p>Appareil locomoteur</p> <p>Trouble de la statique</p> <p>Rachis</p> <p>Membres supérieurs</p> <p>Membres inférieurs</p>	
<p>Appareil cardio-vasculaire</p> <p>Pouls tension artérielle</p> <p>Auscultation – ECG</p> <p>Test d'effort</p>	
<p>Appareil respiratoire</p> <p>Spiromètre</p> <p>Auscultation</p> <p>Perméabilité nasale</p>	
<p>Observations</p>	

Je déclare que l'élève _____ est apte à l'entrée en section sportive.

Date : ____ / ____ / ____

Signature et cachet du médecin

**Ne pas oublier de joindre le certificat de non contre-indication
à la pratique intensive du judo de compétition**

Calendrier des inscriptions

Avant le vendredi 14 mai 2021	Retour des dossiers d'inscriptions	Seuls les dossiers complets seront pris en compte
Du 17 au 21 mai 2021	Etude des candidatures à partir du dossier scolaire 1 ^{ère} sélection par la commission mixte pour les épreuves physiques de sélection	Ne pas oublier de joindre les bulletins de l'année précédente ainsi que des 2 premiers trimestres de l'année en cours
Mercredi 2 juin 2021	Epreuves de sélection judo suivra rapidement la communication des résultats pour les inscriptions définitives	12 h 45 – 14 h 30 au dojo de La Madeleine 258 rue Georges Pompidou 59110 La Madeleine (Complexe Dhinnin, près de la déchetterie)
Durant le mois de juin 2021	Etude des dérogations à la carte scolaire par l'Inspection académique	Vous devez effectuer une demande de dérogation
Durant le mois de Juin 2021	Visite médicale obligatoire et retour de la fiche administrative d'inscription	La fiche administrative d'inscription vous sera envoyée durant le mois de mai

Sous réserve des règles sanitaires en vigueur